

10 DÉCEMBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, (MJC) des Jardins de Magoyville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Boulevard 5 Saint-Jacques le-Mineur, mardi le 10 décembre 2019.

Maire Jean Barthe, directeur général et secrétaire-trésorier ont été présents et ont obtenu autorisation.

Quartiers de la séance

Madame Lise Barthe, mairesse, informe l'assemblée que la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

7 personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Fontaine, au poste no 1
- Monsieur Alain Lortie, au poste no 2
- Madame Marie-Eve Drouin, au poste no 3
- Monsieur Alexandre Lévesque, au poste no 4
- Monsieur Marc Lévesque, au poste no 5
- Monsieur François Lortie, au poste no 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-12-202 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Alain Lortie appuyé par Madame Marie-Eve Drouin et, à des fins uniquement par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour ci-dessous, à savoir :

en ADOPTÉE ce

10.12.2019.

ORDRE DU JOUR

- 2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GRIEFTE ET AFFAIRES GÉNÉRALES
- 2.1 Adoption de procès-verbal de 12 novembre 2019
- 2.2 Procédement pour le dépôt de la Proclamation formelle de la Municipalité
- 2.3 Formation de l'état de ville durant la période des fêtes
- 2.4 Constatation des défectueux existants au Conseil pour 2020
- 2.5 Budget 2020 pour le transport délégué aux personnes handicapées
- 2.6 Suite de la FECS 2014-2019 – Amendement de la résolution 2019-12-193
- 2.7 Suite de la FECS 2014-2019 – Amendement de la résolution 2019-12-229
- 2.8 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant les taux des taxes et les tarifs pour l'accès au centre communautaire et les membres de leur ménage
- 2.9 Dépôt des états comptables au 30 septembre 2019
- 2.10 Proposition d'adhésion pour le projet Francfort de la Municipalité
- 2.11 Affichage d'une offre d'emploi pour le poste permanent d'inspecteur municipal